

LE CHÊNE



No 19 décembre 2006

A l'heure où nous diffusons cette feuille d'informations nous ne connaissons toujours pas les suites données aux coupes que nous avons pu stopper en 2003 et que l'ONF remet en question aujourd'hui. Dans un courrier en date du 2 novembre 2006, Monsieur le Député-Maire Patrick OLLIER nous ayant invités à <<rejoindre la table de la concertation>> nous attendons ce nouveau rendez-vous. Notre position est claire : obtenir enfin un changement durable de la gestion ONF sur l'ensemble du Bois. Parmi les courriers échangés avec la Municipalité nous avons choisi ceux qui résument nos démarches en ce sens.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2007 et nous vous remercions de continuer à nous aider dans notre résolution à exiger de l'ONF une gestion adaptée à notre Bois de Saint Cucufa.
Adhésion 2007: Chèque de 10 Euros à l'ordre des ABSC, 17 rue du Champtier 92500 Rueil-Malmaison.



Les Amis du Bois de St Cucufa 17 rue du Champtier 92500 Rueil Malmaison tel & fax 01 47 32 20 25
Association pour la préservation et le respect de l'intégrité des forêts périurbaines

Rueil le 4 septembre 2006

Monsieur Solivères,

Nous accusons réception de votre courrier à Monsieur François VIRELY ainsi que de sa réponse suite à notre réunion du 5 juillet dernier.

Nous tenons à réaffirmer que nous sommes pour une régénération de la forêt afin d'en assurer la pérennité, à condition toutefois que cette régénération ne soit pas destructrice des paysages et déstabilisatrice de la faune et de la flore.

En supprimant, dans 6 parcelles, 235 chênes et 85 châtaigniers comme il avait été prévu en 2003, à la fin des travaux forestiers (abattage, façonnage, débardage) ce secteur de Saint Cucufa serait immanquablement saccagé pour de nombreuses années.

Monsieur VIRELY ne revient pas sur ces coupes draconiennes mais accepte tout simplement de conserver, dans les parcelles 32 et 37, les 8 arbres que nous avons démarqués pour exemple à la peinture blanche, et qui ne sont plus identifiables aujourd'hui.

38 chênes de haute futaie devraient donc être abattus cet hiver dans ces deux parcelles où la régénération est déjà bien installée dans les larges trouées laissées par les coupes précédentes.

Et Monsieur VIRELY passe sous silence ce qu'il adviendra des 189 autres chênes : 32 dans la parcelle 12, 97 dans la 14, 20 dans la 25, 40 dans la 27. Il en est de même pour les 85 châtaigniers des parcelles 12 et 14, arbres sains, condamnés à être abattus alors que l'on observe depuis plusieurs années, dans toute la forêt, en de nombreuses stations, une mortalité inquiétante de cette espèce.

Nous continuons à penser qu'il y a, dans cette façon d'envisager la régénération à Saint Cucufa, la volonté de reproduire la gestion planifiée de nos grandes forêts nationales sans tenir compte du cas particulier de ce Bois de 201 hectares enclavé en zone fortement urbanisée et apprécié pour le bien-être qu'il procure aux promeneurs à la recherche d'une vraie nature.

Nous sommes malheureusement aujourd'hui au même point que lors de la réunion du 10 décembre 2003 à la suite de laquelle, en votre présence et avec le soutien de messieurs Jacques BAUMEL et Jacques GAUTIER, il avait été décidé, devant ces coupes excessives et brutales, d'en stopper le processus. Nous devons envisager ensuite, après concertation, un traitement mieux adapté aux 201ha de Saint Cucufa qui devrait être avant tout une forêt d'accueil, à seules fins environnementales et sociales, noyau du futur PNU.

<<Il importe que nous trouvions ensemble des solutions...>> écrit Monsieur VIRELY, et pourtant sa proposition entérine, sans concertation préalable, les abattages prévus en 2003.

Nous ne pouvons accepter cette décision arbitraire des responsables de l'Agence Interdépartementale de Versailles qui remettent en question les engagements pris par la Direction Générale de 1997, engagements que monsieur Jean François CARREZ avait lui-même précisés dans un courrier à Monsieur Jacques BAUMEL.

Nous ne pouvons l'accepter d'autant que 4 autres parcelles ont été martelées au mois de mars, les 13,63,72,83 et devront être exploitées cet hiver ou l'année prochaine.

Ces travaux forestiers joints aux inévitables coupes de dépressage réalisées ces 2 dernières années dans les parcelles 14,25,27,28,39,51,60,66,76, outrepassent l'idée d'une régénération judicieusement adaptée.

Nous demandons à nouveau que soit reconsidéré ce projet de surexploitation injustifiée. Nous demandons un remartelage raisonnable.

Si cette possibilité nous était refusée nous serions en droit de penser que l'Agence Interdépartementale de Versailles ne désire pas tenir compte de notre argumentaire, des avis des municipalités et des dispositions prises par la Direction Générale en 2003.

Nous nous trouverions alors dans l'obligation de le faire savoir aux médias et aux associations qui ont à cœur de préserver ces îlots de verdure qui sont le poumon de la région parisienne.

Nous restons persuadés que seule une concertation judicieuse entre le gestionnaire, les responsables municipaux des communes limitrophes concernées et les associations intéressées, ainsi qu'il est préconisé dans les Directives du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt (§ 5 des Directives de gestion des Forêts Domaniales Périurbaines), pourrait déboucher sur un accord.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président
Roland CADIN

Le Vice-Président
Daniel GUTZWILLER

Copie à : M.Patrick OLLIER,
M.Jacques GAUTIER,
M.Jean-Pierre DIDRIT,
M.Bernard STARCK,
M.Denis PLAIN
M.Jean-Pierre FAVENNEC

Rueil, le 25 septembre 2006.

Monsieur SOLIVERES,

Suite à notre rendez-vous de ce mardi 19 septembre et au vu de l'importance des décisions à prendre pour le futur de notre Bois nous n'avons pas voulu décider de nous-même sans en parler, au cours d'une réunion extraordinaire, à nos adhérents les plus actifs dont nous sommes les représentants auprès de l'ONF.

Nous avons pris le temps d'étudier les cartes mises à notre disposition par Monsieur VIRELY et de rapporter ses conclusions.

Après écoute de notre compte-rendu les adhérents présents ont protesté contre les décisions de Monsieur VIRELY. La démesure de ces coupes a été désapprouvée. Tous n'acceptent pas de s'être battus avec nous pendant 12 ans contre la gestion de l'ONF inadaptée au 201 ha de St Cucufa pour revenir au point de départ parce que les nouveaux gestionnaires ont décidé de ne pas tenir compte de ce que nous avons acquis de leurs prédécesseurs.

Lorsqu'il est prévu de refaire un plan d'aménagement rompant avec la gestion en cours, il est de règle de geler les travaux planifiés qui pourraient être en contradiction avec les décisions futures et non d'avoir pour objectif de rattraper le temps perdu à cause d'une association qui, selon Monsieur VIRELY, ne tient pas compte de la gestion durable.

Monsieur VIRELY est venu à cette réunion pour obtenir un feu vert sur les coupes des semenciers, coupes qu'il compte bien mener jusqu'à leurs termes, même si ça lui prenait quelques années supplémentaires.

Il persiste ainsi dans un traitement en futaie régulière en supprimant peu à peu tous ces arbres séculaires pour ne laisser place qu'à des « pépinières » de sujets de même âge. Il choisit la simplicité dans une forêt dont la fonction principale est l'accueil du public et où la gestion devrait permettre de préserver son aspect naturel et de minimiser l'impact des opérations sylvicoles sur les paysages.

Il ne s'est engagé sur aucune avancée sur le fond, à savoir, mentionner que l'on pourrait entreprendre dès maintenant une conversion en futaie irrégulière, avec des arbres de tous âges sur une même parcelle. Le tiré (ci-joint) de l'ouvrage de référence de Didier CARBIENER, ingénieur agronome spécialisé en écologie forestière, montre que cela est tout à fait faisable à Saint Cucufa à condition de vouloir.

Monsieur VIRELY a affirmé qu'il était pour une sylviculture dynamique et diversifiée en omettant de dire que c'est le contact parfois rugueux avec les associations et les scientifiques qui a amené l'Office à douter de sa gestion et à « revoir sa copie » après les tempêtes de 1999.

Nos adhérents ont refusé notre participation au démarquage de certains arbres martelés pour ne pas être impliqués dans ces coupes qui défigureront notre forêt pour de nombreuses années.

En conséquence nous avons donc décidé de geler nos activités afin de réfléchir à un possible retrait de l'association de toute négociation avec l'Office.

Croyez bien que nous en sommes désolés, car vos propositions étaient constructives mais nous ne voulons pas être considérés par l'ONF comme les "empêcheurs du développement durable" et accusés de compromission par les usagers qui connaissent notre association.

S'il persiste et signe, le gestionnaire n'aura donc plus à rendre compte qu'aux habitants de Rueil eux-mêmes et à ceux des communes environnantes qui fréquentent Saint Cucufa.

Nous ne doutons pas qu'ils sauront se manifester au vu du saccage que nous réservent ces coupes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président	Le Vice-Président
Roland CADIN	Daniel GUTZWILLER

Rueil le 10 novembre 2006

Monsieur le Député-Maire,

J'ai bien reçu votre courrier daté du 02 novembre 2006 et je vous en remercie.

Le 10 décembre 2003, nous avons en effet obtenu un moratoire sur les coupes draconiennes envisagées par l'ONF.

Nous avons alors proposé de faire appel à un organisme spécialisé en écologie forestière, autre que l'Office, afin d'aboutir à un consensus sur la façon de gérer raisonnablement notre petite forêt, ce dont devait se charger la Municipalité.

Nous devons nous rencontrer à nouveau courant avril 2004, date arrêtée par Monsieur SOLIVERES et retenue par notre association et l'ONF.

Pendant les trois années qui ont suivi l'arrêt de ces coupes, notre partenariat avec l'ONF s'est borné à observer ses travaux forestiers dans les parcelles en régénération afin d'en rendre compte à nos adhérents, ces travaux n'étant que du dépressage dans des parcelles où tous les arbres de haute futaie avaient été progressivement éradiqués durant une trentaine d'années.

A aucun moment suite n'a été donnée au moratoire décidé en 2003. Aucun organisme n'a été mandaté par la

Municipalité pour donner un autre avis que celui de l'ONF.

Aujourd'hui, lors de la réunion en Mairie du 19 septembre dernier, nous nous sommes trouvés devant une évidence : carte blanche avait été donnée à l'ONF pour continuer, dans les 6 parcelles programmées pour être exploitées, son mode de gestion inadapté à une forêt qui devrait être avant tout une forêt d'accueil du public, pas une usine à bois comme le laissent à penser les méthodes de régénération menées sur ses 201ha.

Nous ne pouvions accepter de revenir à ce qui avait motivé un moratoire en 2003 et c'est pourquoi nous avons décidé de "geler nos activités" avec l'ONF puisque Monsieur VIRELY n'envisageait pas de modifier sa gestion et ne désirait pas faire appel à un organisme indépendant.

Nous n'avions pas refusé de venir rejoindre la table de la concertation ce 10 octobre. Monsieur SOLIVERES en a décidé autrement en annulant ce rendez-vous sans que nous en soyons avertis.

Vous trouverez en pièces jointes nos deux derniers messages adressés à Monsieur SOLIVERES, messages qui n'ont pas suscité de réponse.

En souhaitant avoir répondu aux questions que vous vous posiez dans votre courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Roland CADIN
Président des ABSC

Judi 16 novembre 2006

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de votre mail du 10 novembre dernier informant que vous n'acceptiez pas de poursuivre la réflexion entreprise avec Monsieur VIRELY Directeur de l'Agence Interdépartementale de l'ONF et le concours de la mairie.

Il est vrai que j'en ai été surpris et ce d'autant que la réunion de concertation que nous avons eu le 19 septembre 2006 avec Messieurs Jean-Pierre DIDRIT, Adjoint au Maire, Alain Le Provot, Directeur et Monsieur VIRLEY s'est conclu par une proposition de concertation sur une méthode de repeuplement des arbres de la forêt de Saint Cucufa qui nous semblait un processus acceptable de régénération.

A la lecture de vos mails et de ce que j'ai lu récemment dans la presse, il apparaît qu'il faille encore poursuivre cette action de médiation entre l'Office National des Forêts, d'une part, et d'autre part "Les Amis du Bois de Saint Cucufa" voire toute autre personne qui pourrait être concerné pour représenter les habitants de ce secteur.

J'ai donc avisé Monsieur le Maire de cette situation qui ne manquera pas m'a t-il dit de prendre l'initiative d'un tour de table sur cette question.

Dans l'attente de cette nouvelle rencontre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Denis SOLIVERES
Directeur général des services

17 novembre 2006

Monsieur SOLIVERES,

Nous vous avons expliqué dans nos différents mails, et notamment dans celui du 25 septembre qui n'a pas suscité de remarques de votre part, les raisons pour lesquelles nous ne désirions pas continuer à poursuivre notre "collaboration" avec l'ONF dans sa vision actuelle de gestion à Saint Cucufa.

Nous n'avions pas refusé de venir rejoindre la table de la concertation le 10 octobre. Vous avez annulé ce rendez-vous sans nous en aviser.

La méthode de repeuplement forestier << qui nous semblait un processus acceptable de régénération >> n'était sans doute connue que de vous et de Monsieur VIRELY. Monsieur Le PROVOT avait été chargé de nous en envoyer l'étude dans un courrier que nous n'avons pas reçu.

Puisque nous sommes appelés à << poursuivre encore cette action de médiation >> nous espérons que nos remarques seront cette fois prises en considérations et qu'enfin nous aboutirons à ce que nous demandons : que l'ONF adopte dès maintenant dans les 6 parcelles impliquées, une gestion en futaie irrégulière et accepte de modifier durablement sa gestion dans notre forêt.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Roland CADIN
Président des ABSC